Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 15615*01

Eléments du contrat de travail

justifiant une demande de carte de séjour pluriannuelle Passeport Talent « Carte bleue européenne » « 2° du L.313-20 du CESEDA »
(Art. L.313-20 –2° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile -CESEDA-)

IMPORTANT : Article L.8256-1 du code du travail : le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3000 €.

Salarié

Nom (s) de famille : BEY — Nom (s) de naissance :
Prénom (s) : Azer — Sexe M X F — Nationalité : Tunisienne
Né (e) le : 08/10/1989 à Nabeul — Pays : Tunisie

Passeport : Y945993 délivré le : 08/11/2018 expirant le : 07/11/2023 par : Menzel TEMIM

document de séjour : Passeport Talent - CBE - Salarié n° : 9203325691 délivré par : Hauts de Seine

diplôme : Ingénieur des systèmes électroniques et communication — délivré le : 16/06/2016
par : Ecole nationale d'électronique et des télécommunications de Sfax — Pays : Tunisie
diplôme : Diplôme nationale d'ingénieur en électroniques et communications — délivré le 02/07/2016
par : Ecole nationale d'électroniques et communication de Sfax — Pays : Tunisie

Expérience professionnelle dans l'emploi sollicité* : Durée : 6 an (s) 8 mois ; période 2017 à 2023

Eléments du contrat de travail

Emploi occupé : Ingénieur étude et développement qualification* : Cadre

Temps complet X temps partiel : heures et centièmes / hebdomadaire mensuelle annuelle

Contrat à durée indéterminée : début prévisible le : 05/12/2022

Contrat à durée déterminée : début prévisible le : durée prévue :

Salaire brut hors avantage en nature : 60649,56 € /annuel X mensuel

Avantages : Logement : 265,2 € / mois ; Autres : € / mois / nature : Frais de transport + Frais TT

* Selon la convention collective applicable n° IDCC : 1486 ou l'accord collectif : Syntec

Activité réglementée : Formalité :
auprès de : le : N° :

Employeur

N°SIRET de l'établissement : 92031181800016 Activité (NAF) : 6202A
Dénomination ou raison sociale : HIGHSKILL
Adresse : 66 AV DES CHAMPS ELYSEES
Code postal : 75008 Commune : Paris

Activité réglementée : Formalité :
auprès de : le : N° :

IMPORTANT : L'employeur signataire est informé qu'il doit s'acquitter de la taxe employeur (Art. L.311- 15 et D.331- 18-3 du CESEDA) après délivrance du titre du séjour au salarié selon les modalités décrites au verso de ce formulaire. L'administration pourra lui demander de justifier du respect de cette obligation.

Nom ELLOUZE Prénom Mohamed

Qualité Président reconnais être informé du montant de la taxe employeur à acquitter,

Fait à Paris **le** 11/09/2023 **Signature et cachet**

HIGH SKILL
66 avenue des Champs Elysées
75008 Paris
Tél. : +33 (0)6 85 53 01 20
Siret : 92031181800016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 15615*01

Eléments du contrat de travail

justifiant une demande de carte de séjour pluriannuelle Passeport Talent « Carte bleue européenne » « 2° du L.313-20 du CESEDA »
(Art. L.313-20 –2° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile -CESEDA-)

Etablissement ou service de gestion de la taxe employeur

Elle est due après délivrance du titre du séjour (Art. L.311- 15 et D.331- 18-2 du CESEDA). la taxe employeur est perçue par l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII) jusqu'au 31 décembre 2016.

ACQUITTEMENT DE LA TAXE EMPLOYEUR

Etablissement ou service de gestion de la taxe employeur

Etablissement ou service : HIGHSKILL — Siret : 9 2 0 3 1 1 8 1 8 0 0 0 1 6

Contact : Mohamed ELLOUZE — Fonction : Président

téléphone : 0685530120 — Courriel : mohamed.ellouze@highskill.fr

Adresse : 66 Avenue des Champs-Élysées

Complément :

Code postal : 75008 Commune : Paris

Ce formulaire doit être joint à la demande de visa ou de titre de séjour présentée par le ressortissant étranger avec les pièces ou documents justificatifs prévus par le titre II de l'arrêté du 28/10/2016)

http://www.legifrance.gouv.fr.

- Selon le statut de l'employeur, un extrait à jour Kbis, K ou carte d'artisan,
- Attestation de versement des cotisations et contributions sociales et, le cas, échéant, à la caisse de congés payés,
- Documents justifiant de la qualification du salarié pour occuper le poste sollicité (diplômes, Curriculum vitae, certificats de travail),
- Le cas échéant, justification de l'exercice de l'activité soumise à des conditions réglementaires spécifiques,
- Le cas échant, le mandat autorisant, une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.